

Saint-Victor-sur-Rhins Décembre 2022

www.stvictorsurrhins.fr

ÉDITO

Mes chers St Victoriens, en cette fin d'année, en cette période de fêtes, je vous souhaite de passer de joyeux moments en famille ou entre amis. Soyez heureux. J'en profite pour vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année qui va débuter. Nos conseillers départementaux voulaient également vous laisser un message. Je leur laisse la parole et les remercie pour leur soutien.

Bonne fin d'année à tous. Timothée CRIONAY

Des conseillers départementaux engagés pour vous dans le canton de Charlieu



Dans une période particulièrement complexe, le Département est en première ligne, aux côtés des habitants. Grâce à notre vigilance quant au bon usage de l'argent public, mais également aux innovations et projets portés par la majorité départementale, nous avançons et nous nous donnons les moyens de mener à bien nos missions à votre service. Au cours de nos rencontres sur le terrain, nous constatons l'engagement des élus locaux, le dynamisme des associations et le bien être des habitants dans nos villages. Nous sommes à votre écoute, avec bienveillance, pour contribuer chaque jour au maintien de la qualité de vie dans notre canton de Charlieu. Jérémie Lacroix vous reçoit notamment à l'occasion de ses permanences, ouvertes à tous, un samedi matin par mois à Belmont-de-la-Loire et à Charlieu. Vous pouvez compter sur nous pour agir pour vous et vous défendre. C'est ce que nous nous employons à faire, chaque jour, avec nos collègues de la majorité au Département de la Loire, dans le cadre d'actions concrètes : réhabilitation des collèges, développement de voies vertes, sécurisation des routes départementales, lutte contre la désertification médicale, soutien aux associations, accompagnement des personnes en difficulté. Sincèrement.

Clotilde Robin et Jérémie Lacroix

ÉTAT-CIVIL

BURNICHON Suzanne

Décès

02 novembre

MANIFESTATIONS

JANVIER

Assemblée générale, Club des ainés

Jeudi 5, salle du club **Sortie ski club** Samedi 14 janvier

Vœux du Maire

Dimanche 15, 11h, salle des Charpentes

Concours de belote, Boule Amicale

Mercredi 25, boulodrome Soirée dansante, Classes en 3

Samedi 28, salle des sports

FÉVRIER

Concours du souvenir, Boule Amicale Samedi 11, boulodrome d'Amplepuis Soirée dansante, Entente BVR Basket Samedi 18, salle de Cublize Concours de belote, Boule Amicale Mercredi 22, boulodrome Sortie ski club

Samedi 25 février

MARS

Soirée dansante, AG Compétition

Vente de brioches, Sou des écoles
Dimanche 5, porte à porte

Concours d'ouverture, Boule Amicale
Samedi 11. boulodrome

Saucisson/patate, Classes en 3 Samedi 18. Epic'à Chris

Concours de belote, Boule Amicale Mercredi 29. boulodrome

Concours de belote, Club des ainés

Jeudi 30. salle des fêtes

ARBRES AUX FTANGS



Des arbres vont devoir être abattus aux étangs, à cause de la chalarose du frêne, maladie causée par un champignon microscopique.

STATIONNEMENT A L'ECOLE



Pour la sécurité de nos enfants, nous demandons aux parents de stationner uniquement sur les places prévues à cet effet sur la place de l'église. Tout véhicule garé en dehors des places, pourrait se voir verbaliser en cas de contrôle de gendarmerie.

Nous avons pu constater que lorsque les routes sont moins praticables, beaucoup plus de parents montent à l'école à pied, alors pourquoi ne pas garder cette bonne attitude.

LE SKI CLUB



Le 5 novembre, vente de tripes (75 kg) et saucissons (10 kg) /PDT (45 kg) organisée par le ski club, super journée avec une superbe ambiance. Merci aux participants, aux commerçants et à la super équipe motivée pour une belle saison hivernale. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.



MARCHÉ DE NOËL

Cette année, 34 exposants étaient présents à notre marché de Noël, avec leurs compositions artisanales.

Le Père Noël et son ami Olaf étaient aussi là pour le plaisir des grands et des petits.

Nous remercions tous les visiteurs d'être venus flâner tout au long de cette journée.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année!

Le comité des fêtes vous donne rendez-vous l'année prochaine pour d'autres manifestations.





DÉCORATIONS DU VILLAGE

Remerciements à nos bûcherons de « ville » (Dédé, Antoine, Christian, Henri, Stéphane, Georges) qui ont passé plusieurs jours pour faire naître et vivre leurs sujets en bois (cycliste, tennisman, footballeur...). Peut-être qu'ils passeront à la télé!

Merci également à celles et ceux (Marie, Nathalie et Jacqueline) qui ont décoré les sapins et branches de sapin.

Vous pouvez admirer leur travail dans le village.



8 DÉCEMBRE PLACE CARNOT ORGANISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AIDÉ PAR DES ADULTES



De nombreux enfants sont venus décorer le sapin et ont été récompensés par des crêpes et des barbes à papa concoctées par l'adjointe Maryline et les conseillères Patricia et Nathalie. Petit clin d'œil et remerciement à la petite jeune qui a remplacé Patricia à la barbe à papa et à celles qui ont fait le service.

Merci aux adultes qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette soirée et à la MJC pour sa démonstration de théâtre.

EXPOSITION DES 19 ET 20 NOVEMBRE ORGANISÉE PAR LA MAIRIE



Gros succès pour cette deuxième exposition où 18 artistes locaux ont répondu présents (peinture, photos, sculpture, poterie, dessin, mosaïque, vannerie, meuble décoré) et ont investies salles des anciens et des charpentes. Les dessins du nouveau logo du restaurant scolaire dessinés par les enfants ont également été exposés.

Un grand remerciement aux exposants qui avaient concocté de nombreux amuse-gueules pour le vernissage. Environ 500 personnes sont venues sur les deux jours encourager les artistes à continuer.

Merci à tous et à l'année prochaine.



PLANTATIONS D'ARBRES



A l'entrée du lotissement Gouttamond, dans une bande d'herbes entretenue par la mairie, le samedi 26 novembre, ont été planté 8 arbres et arbustes fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, figuiers, cassissiers, groseillers....).

Bravo et Merci aux jeunes de la commune pour leur participation.

FRANCE SERVICES A LA COPLER

France services



Santé, famille, retraite, logement, impôts ... les agents France Services vous accueillent à la COPLER pour vous aider dans vos démarches au quotidien

Les horaires : Lundi 🗵





Un rendez-vous, une information : france-services@copler.fr

04 77 62 77 77

Toutes les informations www.copler.fr/france-services



CHANGEMENT DANS LE TRI DES POUBELLES

Deux ans après l'extension des consignes de tri, la COPLER dresse à ce jour un bilan très satisfaisant. Le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 24% alors que la quantité d'emballages recyclables a augmenté de 94%, soit presque le double!

Grâce à la modernisation des centres de tri, tous les papiers (journaux, magazines, feuilles, enveloppes, tickets de caisse, etc...) vont pouvoir être déposés directement dans votre bac jaune ou dans le point-tri « emballages ». les points d'apport volontaire papier seront donc petit à petit suprimés de votre commune. Seul le verre restera donc à trier séparément. Dans le cas où votre bac jaune ne serait plus suffisamment garnd pour votre foyer n'hésitez pas à contacter le service déchets au 04 26 24 10 04 ou à l'adresse mail dechets@copler fr





LE SAVOIR-VIVRE



Déjections canines Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié,

au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. La commune a installé deux toutounettes : distributeurs de sacs plastiques réservés aux déjections au parc Dugoujard et au parc du Rhins. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€)

Déneigement des trottoirs

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur commerce, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas (Arrêté N°-2019-14 du 4 Février 2019).

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023



Marie-Jo PLASSE et Yves GEHANT sont les deux agents recenseurs.

La commune de St Victor fait partie des communes recensées par l'INSEE en 2023. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 ianvier 2023.

Comment ca se nasse ?

Une lettre sera déposée début janvier dans votre boite aux lettres pour vous informer de la campagne de recensement. Puis un des deux agents recenseurs recrutés par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boite aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Les données sont protégées

Vos données sont protégées. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus, <u>le-recensement-et-moi.fr</u> ou renseignez-vous en mairie, auprès de Rachel TERRY, secrétaire générale, coordonnateur communal des agents recenseurs.



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Installation d'un nouveau conseiller suite à démission

Mme GUITHON Alexandra ayant présenté sa démission en date du 20 septembre, M. François COGNET a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Partage de la taxe d'aménagement à partir de 2022

Vu le Code Général des impôts, article 1379;

Vu la Loi de Finances pour 2022 (article 109) qui rend obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes qui l'ont instauré et leur intercommunalité ;

Vu le partage acté en 2020 entre la commune de Neulise et la COPLER pour le Parc d'activités des Jacquins à hauteur de 75%;

Considérant le travail déjà amorcé dans le cadre du pacte fiscal et financier en cours de validation ;

Considérant, à l'issue de l'approbation du PLUI le 24 mars 2022, le transfert du droit de préemption urbain à la COPLER sur tous les espaces à vocation économique des zones urbanisées;

Considérant que toutes les communes de la CoPLER ont déjà instauré une taxe d'aménagement :

Le conseil municipal décide d'instaurer le reversement de 75% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur l'ensemble des secteurs à vocation économique du PLUi (1UIz, 2UIz, Uis, Aue, Uic et les STECAL économiques et touristiques).

Taxe d'assainissement - révision du tarif

Le conseil municipal a décidé de réviser les tarifs de la part communale de la taxe d'assainissement, compte tenu que l'un des critères d'éligibilité d'appel à partenariat eau et milieux aquatiques du Département de la Loire, impose un minimum du service d'assainissement à 1 € le m³.

Les tarifs sont fixés comme suit:

- 50 € la part fixe annuelle
- 1 € le m³ consommé.

Demande de subvention exceptionnelle du Club du 3ème âge

Le conseil municipal alloue une subvention de 400 € au club du 3^{ème} âge pour l'organisation d'un voyage de 2 jours en septembre 2023.

Demande de sponsoring de AG Compétition

Le conseil municipal décide d'accorder la location à titre gracieux de la salle des sports pour le samedi 4 mars 2023, à l'occasion d'une soirée dansante.

Approbation de la convention de location du terrain de football de St

Le terrain de football de St Victor étant impraticable, il convient de trouver un terrain de repli pour jouer les matchs à domicile. M. le Maire a sollicité la commune de St Jean la Bussière pour la saison 2022/2023. Le conseil municipal prend acte de l'accord de la commune de St Jean la Bussière pour louer le terrain de football pour la saison 2022/2023 et accepte le loyer de 1350 € pour la saison.

Questions diverses

Maryline BROSSETTE fait le compte-rendu de la semaine du goût à l'école ; les enfants, les enseignantes et le personnel communal se sont beaucoup investis pour faire de cette semaine une réussite.



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Principe de renouvellement de la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif

Le conseil municipal approuve le recours au système de gestion du service public de l'assainissement collectif de la collectivité par délégation et autorise M. le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer toutes les pièces y afférent.

Constitution commission de Délégation de Service Public

Sont élus membres titulaires :

MM. DURILLON Gérard, FESSY André et Mme CHARTIER Jacqueline Sont élus membres suppléants :

MM. POULARD Denis, DURET Michel et LAFOND Christian.

Questions diverses

Le conseil municipal :

Décide à la majorité de laisser les illuminations de Noël comme les années précédentes.

Prend acte que le conseiller numérique France Services peut se déplacer dans les communes par ½ journée à compter de janvier 2023. Ce service est totalement gratuit pour les usagers, et rentre dans le cadre France Relance qui vise à lutter contre la fracture numérique.

Timothée CRIONAY remercie Christian LAFOND et Alain DERIGON pour les travaux de peinture réalisés dans une salle de classe au groupe scolaire.

Il a présenté sa candidature pour le Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique. Il attend de savoir si sa candidature sera retenue.

Il présente la demande de subvention d'un particulier pour l'éventuel achat de l'épicerie. Le conseil municipal refuse cette demande.

Il fait le point sur l'avancée des discussions avec la COR pour le raccordement de l'assainissement à la STEP d'Amplepuis.

Maryline BROSSETTE fait part de la rencontre qui a été organisée en mairie entre les restaurants scolaires des communes environnantes qui ont le même mode de fonctionnement que St Victor. Cette réunion a été très enrichissante et des échanges de bons procédés ont eu lieu.

André FESSY présente les devis des travaux de voirie à envisager pour 2023.

L'intégralité des comptes-rendus du conseil municipal est consultable sur le site Internet <u>www.stvictorsurrhins.fr</u> ou en mairie.

